

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 18	Absents 13	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 20	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 03/10/2012

Date d'affichage :

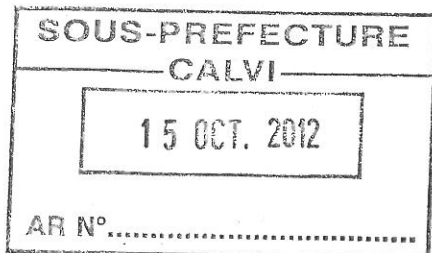
**OBJET :**

**SERVICE GENERAL**

**CREATION ET SUPPRESSION  
D'EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE  
TERRITORIAL**

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, et le onze du mois d'octobre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

**Présents :** MM. G. BRUN – PF. ANGELINI - I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – E. CECCALDI – P. CECCALDI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – M. LUCIANI – F. MARCHETTI – E. MUNIER - JM. NOBILI - M. PARIGGI – R. POIRON - A. SANTINI - F. SEVEON - JM. TEALDI.

**Absent(s) :** MM. – D.ANDREANI – JP ANSALDI - L. BICCHIERAY – JB CECCALDI - MD CLAVEAU – J. EMMANUELLI - J. LUCIANI – JB. MARIOTTI – E. ORSINI - MT PETRUCCI – JP PINELLI - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

**Absent(s) avant donné procuration :** MM. E. MARCELLI à M. PARIGGI - R. SANTELLI à A. SANTINI.

**Secrétaire :** JM. TEALDI

Le Président rappelle la délibération de l'assemblée communautaire en date du 20 décembre 2010 qui avait pour objet la création de deux postes d'adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe (chauffeurs poids lourds) dans le cadre de la mise en place de deux nouveaux services, l'un destiné au nettoyage mécanique des conteneurs et le second, à une tournée de collecte des encombrants par gros porteur.

Le premier est effectif ; le second en phase de mise en place. L'organisation des services a permis jusqu'à présent de ne pas recruter de nouveaux agents à ces deux postes.

Il convient à présent, dans la perspective de la livraison du camion grue, de nommer un chauffeur poids lourds à l'un des postes et supprimer le second qui s'avère inutile.

En contre partie, ce poste doit être substitué par un nouveau, au grade d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe, afin de permettre la nomination de l'agent qui accompagnera l'équipage de ce véhicule poids lourds.

En conséquence, le Président propose de :

- Prononcer la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe ;
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à compter de ce jour, d'une durée hebdomadaire de travail de 35 h-échelle de rémunération 3 – Indice brut de début de carrière 297, Indice brut de fin de carrière 388.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la suppression et la création des emplois énumérés ci-dessus.

Fait et délibéré, le 11 octobre 2012  
Pour copie conforme  
Le Président

